

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2870

11 décembre 2007

SOMMAIRE

Anglo American Luxembourg137733	M. & A. Investors (Luxembourg) S.A 137714
Arthur137718	
Austell Financière S.A137731	Maison & Objet S.à r.l
Bee Master Holding BV II137740	Mastertorus Holding S.A137759
Brie Project N° 3 S.à r.l	McPherson Madden & Cie
BST Grand-Duché de Luxembourg en	Melio Luxembourg International S.à r.l.
abrégé BST GDL	137725
CitCor Franconia Berlin II S.à r.l 137719	Milano Properties S.A
CitCor Franconia Dresden III S.à r.l 137717	Minotaurus Film GmbH137730
CitCor Franconia Dresden II S.à r.l 137714	MP Management International S.A 137741
CitCor Franconia Erfurt S.à r.l 137717	MX International S.à.r.l
CitCor Franconia Privatisierung S.à r.l 137718	Premium International S.A
CitCor Franconia Retail S.à r.l 137718	Projet-Immo-Libre S.A
Comptex Sàrl	Revo-Cola Holding S.A
Comptex Sàrl	Robin One S.A
DIG Investment S.A.	Rochelux S.A
EAVF Holding II S.à r.l137741	Rosalia HealthCare AG137727
Equilease International S.A	Royale Neuve I S.A
Equity Liner S.A137726	Sodefi S.A
European Logistics Feeder S.C.A 137742	Somurel S.A
European Logistics Income Venture SCA	SPE II Sandro S.à r.l
137741	Switex137742
European Souillac Consultancies S.A 137755	Systemic Lux
Fidev S.A	Targetfollow (Bundesallee Holding) S.à r.l.
Fidus Gestion S.A	137733
Gottschol Alcuilux S.A137754	Targetfollow (Luxembourg Holdings) S.à
Greenko S.A	r.l
HEDF Isola S.C.S	Thames Water Investments Luxembourg
International A.C.P. S.A	S.àr.l
International Enterprise Consultants S.A.	Tradi-Construc S.à r.l
	VANSTAR Lux S.A
Labon Investments S.A	Vendest S.A
LBREP III Europe Holdings S.à r.l 137744	Winch Venture S.A
Leipzig Anlagegesellschaft A.G137743	Winvest Conseil S.à r.l
Lincoln Electric Luxembourg S.à r.l 137732	Yaborandi Holding S.A137726
Logos Invest Holding S.A	Zureta S.A
Lune d'Orient Sàrl 137730	



CitCor Franconia Dresden II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 130.151.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 octobre 2007

L'associé unique de CitCor FRANCONIA DRESDEN II S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet au 19 octobre 2007:
- De nommer le gérant suivant avec effet au 19 octobre 2007:
- Steven Skaar, né le 21 juillet 1972 à Salt Lake City, Utah, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au Ground Floor, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y5AD, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Cérant

V. Cooke / M. Beckett

Référence de publication: 2007137263/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04287. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

M. & A. Investors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme, (anc. M. & A. Investors S.A.).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 81.020.

L'an deux mille sept, le quatorze novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M. & A. INVESTORS S.A., établie et ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 81.020. La société a été constituée suivant acte notarié en date du 2 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 868 du 11 octobre 2001. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 octobre 2007, non encore publié.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Philippe Morales, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc Ravelli, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Anna Veneziani, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'actionnaire unique présent ou représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par celuici ont été portés sur une liste de présence, signée par l'actionnaire unique présent ou représenté, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Décision de changer la dénomination de la société de M. & A. INVESTORS S.A. en M. & A. INVESTORS (LUXEM-BOURG) S.A.
 - 2. Modification subséquente de l'article 1 er des statuts.
- 3. Décision d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de 350.000,- EUR à 600.000,- EUR par la création de 25 actions nouvelles.
- 4. Décision de renouveler le capital autorisé expiré le 2 mars 2006, d'un montant de 1.000.000,- EUR, pour une période de 5 ans afin d'autoriser le conseil d'administration à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit de la société dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs émissions, avec ou sans prime d'émission.



- 5. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
- 6. Mise à jour des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la dénomination de la société de M. & A. INVESTORS S.A. en M. & A. INVESTORS (LUXEMBOURG) S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 1 er des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1** er . Entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, il existe une société anonyme, pour une durée illimitée, sous la dénomination M. & A. INVESTORS (LUXEMBOURG) S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR) à six cent mille euros (600.000,- EUR) par la création et l'émission de vingt-cinq (25) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille euros (10.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes.

Souscription et Libération

L'Assemblée admet l'actionnaire unique à la souscription des nouvelles actions nouvelles.

Les nouvelles actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant d'un million d'euros (1.000.000,- EUR), pour une période de 5 ans afin d'autoriser le conseil d'administration à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs émissions, avec ou sans prime d'émission.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à six cent mille euros (600.000,- EUR), représenté par soixante (60) actions d'une valeur nominale de dix mille euros (10.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de dix mille euros (10.000,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 14 novembre 2012, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé par l'émission, en une ou plusieurs fois, d'actions nouvelles, selon les conditions de souscription déterminées par lui.

Le conseil d'administration est autorisé à supprimer le droit préférentiel de souscription.

Si une augmentation de capital n'est pas intégralement souscrite, le capital sera augmenté à concurrence des souscriptions recueillies.

La Société peut racheter ses propres actions selon les termes prévus par la loi.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 5, l'article 6, l'article 7, l'article 8, l'article 9, le premier alinéa de l'article 11 et l'article 12 des statuts sont modifiés comme suit:



« **Art. 5.** La Société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui n'excède pas six (6) années et resteront en fonction jusqu'à leur remplacement. Ils sont rééligibles.»

« Art. 6. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président.

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par fax ou par courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

« Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société et a compétence dans les domaines que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs administrateurs ou autres, associés ou non, agissant selon les conditions déterminées par lui.

Il pourra également conférer tous mandats à toutes personnes et en fixer les modalités d'exécution.»

- « **Art. 8.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration n'est composé que d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.»
- « **Art. 9.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.»
- « Art. 11. (premier alinéa). L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenu au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg, fixé dans l'avis de convocation le second mercredi du mois d'avril à 10.00 heures.»
 - « Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: P. Morales, M. Ravelli, A. Veneziani, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 2007. Relation: EAC/2007/14253. — Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 novembre 2007.

I.-I. Wagner.

Référence de publication: 2007137855/239/142.

(070159973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.



CitCor Franconia Dresden III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 130.168.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 19 octobre 2007

L'associé unique de CitCor FRANCONIA DRESDEN III S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet au 19 octobre 2007:
- De nommer le gérant suivant avec effet au 19 octobre 2007:
- * Steven Skaar, né le 21 juillet 1972 à Salt Lake City, Utah, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au Ground Floor, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

V. Cooke / M. Beckett

Référence de publication: 2007137264/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04274. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

CitCor Franconia Erfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 130.113.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 19 octobre 2007

L'associé unique de CitCor FRANCONIA ERFURT S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet au 19 octobre 2007;
- De nommer le gérant suivant avec effet au 19 octobre 2007:
- * Steven Skaar, né le 21 juillet 1972 à Salt Lake City, Utah, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au Ground Floor, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

V. Cooke / M. Beckett

Référence de publication: 2007137265/260/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Equilease International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 21.042.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EQUILEASE INTERNATIONAL S.A.

J.-P. Brayer / A. Van Overstraeten

Administrateur, Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2007137795/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04602. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.



CitCor Franconia Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 130.123.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 19 octobre 2007

L'associé unique de CitCor FRANCONIA RETAIL S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet au 19 octobre 2007;
- De nommer le gérant suivant avec effet au 19 octobre 2007:
- * Steven Skaar, né le 21 juillet 1972 à Salt Lake City, Utah, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au Ground Floor, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

V. Cooke / M. Beckett

Référence de publication: 2007137266/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04325. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

CitCor Franconia Privatisierung S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 130.145.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 19 octobre 2007

L'associé unique de CitCor FRANCONIA PRIVATISIERUNG S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet au 19 octobre 2007;
- De nommer le gérant suivant avec effet au 19 octobre 2007:
- * Steven Skaar, né le 21 juillet 1972 à Salt Lake City, Utah, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au Ground Floor, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

V. Cooke / M. Beckett

Référence de publication: 2007137268/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04320. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Arthur, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 36.517.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007137837/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05595. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.



CitCor Franconia Berlin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 130.118.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 19 octobre 2007

L'associé unique de CitCor FRANCONIA BERLIN II S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet au 19 octobre 2007;
- De nommer le gérant suivant avec effet au 19 octobre 2007:
- * Steven Skaar, né le 21 juillet 1972 à Salt Lake City, Utah, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au Ground Floor, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

V. Cooke / M. Beckett

Référence de publication: 2007137269/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Zureta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.942.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 novembre 2007 que:

- Monsieur François Bourgon, employé privé, née le 29 décembre 1969 à Phalsbourg (France) et demeurant au 10, Rue des Ardennes à L-8048 Strassen (Luxembourg);
- Monsieur Maurice Thomas Greig, administrateur de sociétés, né le 1 ^{er} octobre 1947 à Camerino (Italie) et demeurant au 7 Steeple Close, Church Gate, London SW6 3LE (UK);

ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Vincent Cormeau et Monsieur Bertrand Michaud démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

A compter du 6 novembre 2007, le conseil se compose comme suit:

Monsieur Herman Moors

Monsieur François Bourgon

Monsieur Maurice Thomas Greig

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137271/5878/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03957. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Vendest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 133.496.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).



A comparu:

Monsieur Olivier Chatelain, né le 23 décembre 1971 à Nouméa, gérant de sociétés, demeurant Domaine de Bonne Voisine, F-10700 Champfleury

ici représenté par Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 19 octobre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme, Dénomination. Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des actions. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs actionnaires, par suite notamment, de cession ou transmission d'actions ou de création d'actions nouvelles.

La Société existe sous la dénomination de VENDEST S.A.

Art. 2. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs par le Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Etranger.

Au cas où l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs le Conseil d'Administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complètes de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portée à la connaissance des tiers par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administrateurs, le Conseil d'Administrateurs, le Conseil d'Administrateurs, le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.



Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action, entièrement libéré.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Chapitre III. Actionnaire(s)

Art. 7. Pouvoirs des Assembles Générales. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les décisions seront prises par l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par les Actionnaires représentant la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 8. Assemblées Générales de/des Actionnaire(s). L'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou par toute personne déléguée à cet effet par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration. L'/les Actionnaire(s) représentant dix pour cent du capital social souscrit peut/peuvent, conformément aux dispositions de la Loi, requérir l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration de convoquer l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 11:00

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres Assemblées Générales d'Actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convo-

D'autres Assemblées Générales d'Actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, les Actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet Actionnaire.

Chaque fois que l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une Assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la Loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale des Actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Tout actionnaire peut prendre part à une ou à toute Assemblée Générale au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.



Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions de l'Assemblée Générale de l'/des Actionnaire(s) sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Chapitre IV. Management, Commissaire aux Comptes

Art. 9. Administrateur(s). La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé unique, ou en case de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 11. Pouvoirs du/des Administrateur(s). L'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont de la compétence de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.



Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre (s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B), dans ce cas la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 13. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

Chapitre V. Année sociale, Adoption des Etats Financiers, Affectation

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Adoption des Etats Financiers. Chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, présentera à l'assemblée pour adoption les Etats Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les Etats Financiers.

Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner à l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, aux administrateurs et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par les Administrateurs, les responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fausse ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires, dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi au moment où le paiement est effectué.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.



Chapitre VII. Dispositions générales

Art. 19. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés, périodiquement par l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007
- 2) La première assemblée générale annuelle de l'associé unique, ou en cas de pluralité des actionnaires, l'assemblée générale annuelle des actionnaires, aura lieu en 2008

Souscription et libération

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:	
Monsieur Olivier Chatelain, prénommé,	
Total:	_

Toutes les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le Notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 1.800,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre de commissaires à un (1).
- 2. Les personnes suivantes ont été nommées comme membres du Conseil d'Administration:
- a. Monsieur Christian François, employé privé, né le 1 ^{er} avril 1975 à Rocourt, demeurant professionnellement 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg
- b. Madame Françoise Dumont, employée privée, née le 18 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg
- c. Monsieur Daniel Pierre, employé privé, né le 13 décembre 1967 à Arlon demeurant professionnellement 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg
 - 3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

FIN-CONTRÔLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42 230.

- 4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale de 2013.
- 5. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Chatelain, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, LAC/2007/35571. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007137676/242/278.

(070159650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.



Labon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 114.944.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 novembre 2007 que:

- Monsieur François Bourgon, employé privé, née le 29 décembre 1969 à Phalsbourg (France) et demeurant au 10, Rue des Ardennes à L-8048 Strassen (Luxembourg);
- Monsieur Maurice Thomas Greig, administrateur de sociétés, né le 1 ^{er} octobre 1947 à Camerino (Italie) et demeurant au 7 Steeple Close, Church Gate, London SW6 3LE (UK);

ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Vincent Cormeau et Monsieur Bertrand Michaud démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

A compter du 6 novembre 2007, le conseil se compose comme suit:

Monsieur Herman Moors

Monsieur François Bourgon

Monsieur Maurice Thomas Greig

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137272/5878/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03955. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Melio Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.662.135,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 81.078.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 19 octobre 2007, ce qui suit:

- * D'accepter la démission avec effet immédiat au 19 octobre 2007 des gérants suivants:
- Monsieur Gert Magis, gérant, né à Turnhout, Belgique, le 12 septembre 1964, domicilié à 4, rue Victor Prost, L-6758 Grevenmacher, Grand duché de Luxembourg;
- Monsieur Jean-Louis Van de Perre, gérant, né à Louvain, Belgique, le 6 mars 1961, domicilié à 8, allée de la Ferme du Bercuit, 1390 Grez Doiceau, Belgique;
- Monsieur Benoît Loore, gérant, né à Gent, Belgique, le 23 décembre 1965, domicilié à Source de le Lèche, 25, 4053 Embourg, Belgique;
- Monsieur Ricardo De Oliveira Silva, gérant, né à Sao Paulo, Brésil, le 24 janvier 1975, domicilié à 3a, Père Hilaire, 1150 Woluwe Saint Lambert, Belgique.
 - * De nommer gérant unique pour une durée indéterminée avec effet immédiat au 19 octobre 2007:
 - TMF CORPORATE SERVICES S.A., B 84.993, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Gérant unique

Signatures

Référence de publication: 2007137503/805/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09637. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.



Equity Liner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.493.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 novembre 2007 que:

Monsieur François Bourgon, employé privé, née le 29 décembre 1969 à Phalsbourg (France) et demeurant au 10, Rue des Ardennes à L-8048 Strassen (Luxembourg);

Monsieur Maurice Thomas Greig, administrateur de sociétés, né le 1 ^{er} octobre 1947 à Camerino (Italie) et demeurant au 7 Steeple Close, Church Gate, London SW6 3LE (UK);

ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Vincent Cormeau et Monsieur Bertrand Michaud démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

A compter du 6 novembre 2007, le conseil se compose comme suit:

Monsieur Herman Moors

Monsieur François Bourgon

Monsieur Maurice Thomas Greig

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137273/5878/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03954. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Yaborandi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.627.

La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 17 août 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Madame Saliha Boulhais, employée privée, née le 7 juin 1966, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société EFFIGI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 17 août 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, né le 10 novembre 1962, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 18 décembre 2003, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 13 juin 2007.

YABORANDI HOLDING S.A.

LOUV SARL / DMC SARL

M. Limpens / S. Boulhais

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007137526/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04603. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.



DIG Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10, Wisswee.

R.C.S. Luxembourg B 72.033.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, abgehalten als ausserordentliche Generalversammlung am 2. Juli 2007 in Remerschen

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig Herrn Thomas Enderlein und Frau Roswitha Lenhart, geb. Thiel, als Mitglieder des Verwaltungsrates abzuberufen und durch Herrn Wolfgang Fisch, Kaufmann, geboren in Riegelsberg am 27. Mai 1947, wohnhaft in D-66292 Riegelsberg, Saarbrücker Str. 50, und Herrn Hans-Jürgen Keil, Kaufmann, geboren in Brilon am 12. September 1948, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Johann-Sebastian-Bach-Strasse 5, zu ersetzen. Die beiden neuen Verwaltungsratsmitglieder beenden das Mandat ihrer Vorgänger.

Luxemburg, den 2. Juli 2007.

DIG INVESTMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007137275/1276/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02500. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Rosalia HealthCare AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 112.112.

Folgende Änderungen sind zu bemerken:

- Frau Ulrike Holbach, verheiratet Alder, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig 30, Esplanade de la Moselle

- Herr Josef Ting, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle

- Frau Heike Gottschalk, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle

Was die Vertretungsberechtigung angeht, bleibt alles unverändert.

Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Amtsblatt (Mémorial C) und im Handelsregister.

Wasserbillig, den 5. November 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007137276/680/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04545. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

SPE II Sandro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 131.646.

Extrait rectificatif de la publication déposée le 24 septembre 2007 sous le numéro L070128141.01

Suite à une erreur matérielle lors de l'immatriculation de la Société, la dénomination et le numéro d'immatriculation du gérant suivant doivent se lire comme suit:

CB RICHARD ELLIS SPE II HOLDINGS S.à r.l. - B 110.732

Toutes les autres dispositions de la publication demeurent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

SPE II SANDRO S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007137307/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04727. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Robin One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 87.315.

Folgende Änderungen sind zu bemerken:

- Frau Ulrike Holbach, verheiratet Alder, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle
- Herr Josef Ting, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle
- Frau Heike Gottschalk, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle

Was die Vertretungsberechtigung angeht, bleibt alles unverändert.

Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Amtsblatt (Mémorial C) und im Handelsregister.

Wasserbillig, den 5. November 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007137277/680/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04541. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

McPherson Madden & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.419.

Concerne: Démission

Par la présente, veuillez prendre acte de ma démission en tant que Gérant Technique de la société susmentionnée avec effet immédiat.

Lundi, le 12 novembre 2007.

P. Van der Westhuizen.

Référence de publication: 2007137279/2249/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03854. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Rochelux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.011.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 mai 2007 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance lors de la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de nommer au poste d'administrateur, pour une durée de un an:
- Monsieur Jean Quintus, Administrateur de sociétés, demeurant rue de Fischbach, 11 à L-7391 Blaschette
- Monsieur Joseph Winandy, Administrateur de Sociétés, demeurant rue de l'Horizon, 92, à L-5960 Itzig
- Par ailleurs, l'Assemblée Générale, décide, à l'unanimité, de ratifier la nomination de:

la société COSAFIN SA, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques Bordet, au poste d'administrateur, nommée par voie de cooptation lors du conseil d'administration du 8 février 2007.

- L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste de commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE HRT, Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour une durée de un an.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Extrait sincère et conforme

ROCHELUX S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137288/1172/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08748. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



VANSTAR Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 80.165.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 20 septembre 2007

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat d'administrateur délégué de Mademoiselle Caroline Dierickx pour une durée de six ans.

L'assemblée a décidé de prolonger les mandats d'administrateurs de Monsieur Pascal Wagner et de Madame Renée Wagner-Klein pour une durée de six ans.

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat du commissaire aux comptes du BUREAU COMPTABLE PASCAL WA-GNER S.A. pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Mademoiselle Caroline Dierickx, administrateur de sociétés, demeurant à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal

Administrateurs:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, avec adresse profess. 81 rue J-B Gillardin L-4735 Pétange

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, avec adresse profess. 81 rue J-B Gillardin L-4735 Pétange

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., 81, rue J.B.Gillardin L-4735 Pétange

Pétange, le 20 septembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007137280/762/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02269. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

International Enterprise Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.501.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, abgehalten als ausserordentliche Generalversammlung am 2. Juli 2007 in Luxemburg

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig Herrn Bob Kalous als Mitglied des Verwaltungsrates und in seiner Eigenschaft als Präsident des Verwaltungsrates und Delegierter des Verwaltungsrates und Frau Anne Lux als Mitglied des Verwaltungsrates abzuberufen und durch Herrn Wolfgang Fisch, Kaufmann, geboren in Riegelsberg am 27. Mai 1947, wohnhaft in D-66292 Riegelsberg, Saarbrücker Str. 50, und Herrn Hans-Jürgen Keil, Kaufmann, geboren in Brilon am 12. September 1948, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Johann-Sebastian-Bach-Strasse 5, zu ersetzen. Die beiden neuen Verwaltungsratsmitglieder beenden das Mandat ihrer Vorgänger.

Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an einen oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates zu übertragen.

Versammlung des Verwaltungsrates

Sodann kamen die Mitglieder des Verwaltungsrates in einer Sitzung zusammen und haben beschlossen Herrn Hans-Jürgen Keil, Kaufmann, geboren in Brilon am 12. September 1948, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Johann-Sebastian-Bach-Strasse 5, zum Präsidenten des Verwaltungsrates und zum Delegierten des Verwaltungsrates mit alleiniger Zeichnungsvollmacht, bis zum Jahre 2012, zu ernennen.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

INTERNATIONAL ENTERPRISE CONSULTANTS S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007137301/1276/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02497. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Minotaurus Film GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9088 Ettelbruck, 49, rue de Warken.

R.C.S. Luxembourg B 103.814.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007137281/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06713. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Lune d'Orient Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4405 Soleuvre, 6, place Edmond Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 96.013.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007137283/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06735. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Somurel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 72.789.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 novembre 2007 que:

- les mandats des administrateurs étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé de nommer:
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 84993;
- Monsieur Donato D'Oria, né à Montreux (Suisse), le 20 juin 1981, demeurant au 5, avenue de Gratta, Paille, CH-1008 Lausanne; et
- Monsieur Jehangir Jamshed Mehta, né à Karachi (Pakistan), le 16 février 1953, demeurant au 24, Bedford Row, WC1R 4TQ London, Royaume-Uni.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2007.

- le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, les actionnaires ont décidé de renommer:
- L'ALLIANCE REVISION SARL, ayant son siège ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 46498.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007137523/805/30.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04807. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.



Thames Water Investments Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.366.

EXTRAIT

Die Gesellschafterversammlung des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft, THAMES WATER AQUA INTERNATIONAL GmbH, mit Sitz in Opernplatz 1, D-45128 Essen, hat mit Datum vom 11. Oktober 2006 beschlossen, ihren Namen in RWE AQUA INTERNATIONAL GmbH zu ändern.

Zur Bekanntmachung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. November 2007.

Unterschrift / Unterschrift

Manager / Manager

Référence de publication: 2007137285/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Tradi-Construc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4932 Hautcharage, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 84.934.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007137286/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06736. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Austell Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.619.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de carence tenue le 1 er juin 2007

Deuxième résolution

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Vincent Decalf, directeur de banque, demeurant professionnellement 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Mme Nathalie Rehm, employée privée, demeurant professionnellement 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, M. Michel Mulliez, administrateur de sociétés, demeurant 122, route de Jussy, CH-1226 Thonex (Suisse) et de M. Jérôme Mulliez, administrateur de sociétés, demeurant Hatherley Horsell Park GU 214 LY Woking Surrey (Angleterre) pour une nouvelle période de trois années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Troisième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat pour la fonction de Réviseur d'Entreprises à la société, BDO COMPAGNIE FIDU-CIAIRE S.A. avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une nouvelle période d'une année, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUSTELL FINANCIERE S.A., Société Anonyme

V. Decalf / N. Rehm

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137310/45/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Sodefi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R.C.S. Luxembourg B 52.389.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 24 septembre 2007

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137290/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08849. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Fidev S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R.C.S. Luxembourg B 52.099.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 24 septembre 2007

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137291/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08848. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Lincoln Electric Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 112.077.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 100.755.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en octobre 2007

L'Associé Unique de la Société, étant LINCOLN ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDING COMPANY, ayant son siège social au 22801, St Clair Avenue, Cleveland, Ohio, 44117 U.S.A. a décidé de transférer le siège de la Société du 61, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 41, avenue de la gare, L-1611 Luxembourg à compter du 1 ^{er} novembre 2007, pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le nouveau siège de la Société est:

41, avenue de la Gare 5th Floor L-1611 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LINCOLN ELECTRIC LUXEMBOURG Sàrl

HALSEY Sàrl

Gérant

Signature

Référence de publication: 2007137314/6762/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-C[08982. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Anglo American Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 69.788.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 1 er novembre 2007 que:

ANGLO INDUSTRIAL MINERALS HOLDINGS LIMITED ayant son siège au 20 Carlton House Terrace, Londres SW1Y 5AN a transféré le 1 ^{er} novembre 2007 40.000 parts sociales ordinaires rachetables de classe B de la Société à ANGLO AMERICAN HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social au 20 Carlton House Terrace, Londres SW1Y 5AN.

Pour extrait conforme, délivré au fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. F. Pace-Bonello

Gérant

Référence de publication: 2007137293/1115/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK03029. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Premium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 113.312.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 29 octobre 2007 que Monsieur Bonnet Pascal, demeurant à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer est révoqué de la fonction de commissaire aux comptes, et que la société ABROAD FIDUCIAIRE ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand Rue, RCS Luxembourg section B numéro 107.654 est nommé à la fonction de commissaire aux comptes, à compté du 30 juin 2007 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

ABROAD FIDUCIAIRE

Signature

Référence de publication: 2007137294/6951/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01330. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Targetfollow (Bundesallee Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.820.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 9 novembre 2007

- 1. Les mandats des gérants de la Société:
- Monsieur François Brouxel, Avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

Monsieur Ardeshir Naghshineh, consultant immobilier, né le 4 juin 1952 à Ahwaz (Iran), demeurant à Mergate Hall Farm, Mergate Lane, Bracon Ash, Norwich, Norfolk, NR 14 8ER, Royaume-Uni

ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137298/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04332. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Comptex Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris. R.C.S. Luxembourg B 129.165.

Assemblée générale extraordinaire - Luxembourg, le 5 novembre 2007

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée COMPTEX ayant son siège social 60, Grande-rue, L-1660 Luxembourg, RCS luxembourgeois B 129.165.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Jean-Paul Legoux employé privé et résident à Luxembourg L-1932, 11, rue Letellier.

Est appelé à la fonction de scrutateur Monsieur Marcel Dudkiewicz employé privé et résident à Luxembourg L-2314, 29, place de Paris.

Est appelé à la fonction de secrétaire Monsieur Jean-Michel Petit employé privé et résident à Luxembourg L-2542, 32, rue des Sources.

L'actionnariat étant valablement constitué, le président constate:

1 ° - Que tous les actionnaires sont présents ou représentés et que le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur par les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2 ° - Qu'il apparaît de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour:

- 1 ° Transfert du siège social au 29, place de Paris, L-2314 Luxembourg;
- 2 ° Démission du Gérant à lui accorder;
- 3 ° Nomination à la fonction de Gérant.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au 29, place de Paris, L-2314 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du Gérant Monsieur Richard Turner à la date du 19 octobre 2007, expert comptable et réviseur d'entreprise né le 10 décembre 1939 à South Africa, demeurant professionnellement au, 60, Grandrue, L-1660 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer à la fonction de Gérant Monsieur Dominique Dubray, expert comptable et conseil économique, demeurant professionnellement 29, place de Paris, L-2314 Luxembourg.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17.00 heures.

J.-P. Legoux / J.-M. Petit / M. Dudkiewicz

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2007137295/8001/44.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05137. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Fidus Gestion S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.098.

L'an deux mille sept, le trois octobre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:



L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FIDUS GESTION SA société anonyme, avec siège social à L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée par un acte notarié en date du 6 juin 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 433 du 4 septembre 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M ^e Sylvain Elias, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrice Declérieux, Expert-comptable et Conseil Economique, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M ^e Véronique De Meester, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Modification de l'objet social de la société pour y rajouter l'activité d'achat et vente de matériel et de logiciel informatique.
 - 2) Suppression de la valeur nominale des actions
 - 3) Conversion du capital social en Euros
- 4) Augmentation du capital social d'un montant de treize euro et trente et un cent pour le porter au montant de 31.000,- €
 - 5) Refonte totale des statuts pour avoir des statuts d'une société anonyme unipersonnelle.
 - 6) Accepter la démission de:
 - FIDUS CONSULTING INC.
 - FIDUS CONSEIL Sàrl

en qualité d'Administrateurs de la société.

- 7) Confirmer Monsieur Patrice Declérieux en qualité de seul Administrateur et d'Administrateur délégué de la société et nomination d'un commissaire aux comptes
 - 8) Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour y ajouter l'activité d'achat et de vente de matériel et de logiciel informatique.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate la conversion de la monnaie d'expression du capital social de FRANCS LUXEMBOUR-GEOIS en euros au 1 ^{er} janvier 2002.

Après conversion, le capital social a un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize euros et trente et un cents (13,31 EUR) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Libération et paiement

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par l'actionnaire unique de sorte que le montant de treize euros et trente et un cents (13,31 EUR) est à la disposition de la société; preuve de ce paiement a été donnée au notaire instrumentant.



Cinquième résolution

L'assemblée générale prend note que la société est composée d'un seul actionnaire.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts pour avoir des statuts d'une société anonyme unipersonnelle et y intégrer les modifications mentionnées dans les résolutions précédentes.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

Titre 1 er . Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1 er . Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de FIDUS GESTION S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion de sociétés clientes, en relation avec l'activité de conseil économique, notamment dans le domaine des technologies de l'information, incluant l'achat pour la revente de matériels et logiciels informatiques, et le conseil relatif à l'implémentation et la sécurisation de réseaux informatiques; elle a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts ou garanties.

Elle peut également faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui sont de nature à en faciliter son extension ou son développement.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par Mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.



En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique sur lequel repose l'autorisation d'établissement ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs, dont celui sur lequel repose l'autorisation d'établissement, ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et sur lequel repose l'autorisation d'établissement, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour



indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1 ^{er} jeudi du mois de juin à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre V. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 15.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives et notamment la loi du 22 décembre 2006.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs, FIDUS CONSULTING INC et FIDUS CONSULT ET FIDUS CONSULT ET FIDUS CONSULT ET FIDUS CONSULT ET FIDUS CON

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme membre unique du conseil d'administration Monsieur Patrice Declérieux, Expert-comptable et Conseil Economique, né à Lyon, France, le 2 décembre 1967, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Son mandat prend fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2011.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes: Madame Georgette Luce Declérieux, retraitée, née le 9 avril 1939 à Chazelles sur Lyon (France), demeurant au 147, avenue de Boufflers F-54000 Nancy (F).

Son mandat prend fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2011.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Elias, P. Declérieux, V. De Meester, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, LAC/2007/29648. — Reçu 12 euros.

Pour Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Référence de publication: 2007137787/220/226.

(070159713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Winvest Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 123.591.

Extrait de la résolution du conseil de gérance de la Société prise en date du 19 janvier 2007

En date du 19 janvier 2007, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 2, rue Sainte Zithe. L-2763 Luxembourg, avec effet au 19 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

WINVEST CONSEIL S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007137299/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04732. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Targetfollow (Luxembourg Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.391.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 9 novembre 2007

- 1. Les mandats des gérants de la Société:
- Monsieur François Brouxel, Avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Monsieur Ardeshir Naghshineh, consultant immobilier, né le 4 juin 1952 à Ahwaz (Iran), demeurant à Mergate Hall Farm, Mergate Lane, Bracon Ash, Norwich, Norfolk, NR14 8ER, Royaume-Uni

ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137300/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04329. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

HEDF Isola S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.172.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 15 octobre 2007que HEDF LUXEMBOURG S. à r.l. a transféré ses 86.000 parts sociales à

- IMMOBILIARE COSTRUZIONI IM. CO. S.p.A., une société constituée et régie selon les lois d'Italie, ayant son siège social à via Guido Arezzo 2, I-00198 Italie enregistré dans le Registre de Commerce à Rome sous le numéro 03884600580.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 12 novembre 2007.

HEDF Isola S.C.S.

Signature

Référence de publication: 2007137308/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04734. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Milano Properties S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 85.733.

Par lettre recommandée du 8 novembre 2007, le siège social de la société MILANO PROPERTIES S.A., établi à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137305/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04191. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Bee Master Holding BV II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 99.284.

Sur base du contrat de cession de parts sociales de BEE MASTER HOLDING BV II S.à r.l. signé le 26 octobre 2007 entre BEE MASTER HOLDING BV S.à r.l. immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B 91.822 et APPLEBY TRUST (CAYMAN) LTD. en tant que Trustee de THE VF TRUST, il résulte que les parts sociales de la société sont désormais réparties comme suit:

	i ai ts
Si	ociales
BEE MASTER HOLDING BV S.à r.l.:	0
APPLEBY TRUST (CAYMAN) LTD. en tant que Trustee de THE VF TRUST:	500

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007137311/817/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04326. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Maison & Objet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 23, rue Louis XIV.

R.C.S. Luxembourg B 114.399.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société MAISON & OBJET s.à r.l., tenue en date du 25 octobre 2007 que:

- 1) L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Stein Raymond, née le 20 mai 1912 à Luxembourg, demeurant à L-1948 Luxembourg, 21, rue Louis XIV en qualité de gérant.
- 2) L'Assemblée nomme gérant unique de la société Monsieur Koch André, né le 14 mai 1938 à Luxembourg, demeurant à L-2380 Luxembourg, 14, rue Charles Quint.
- 3) La société est en toutes circonstances valablement engagée par la signature du gérant unique, Monsieur Koch André, prédit.



Luxembourg, le 25 octobre 2007. MAISON & OBJET s.à r.l. Signature

Référence de publication: 2007137319/1044/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04908. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

EAVF Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 119.844.

EXTRAIT

En date du 25 octobre 2007, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- 1. De renommer avec effet immédiat pour une période de un an:
- M. Harmen Hanekamp, né le 26 septembre 1942 à Apeldoorn Pays-Bas et domicilié professionnellement au 500 Graadt van Roggenweg 3503AR Utrecht Pays-Bas en tant que Gérant de la Société.
- M. Michael Robert Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke Royaume-Uni et domicilié 28, rue Puert L-5433 Niederdonven Luxembourg en tant que Gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF HOLDING II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007137313/8322/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05299. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

European Logistics Income Venture SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 102.749.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé lors de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 15 novembre 2007:

1. Suite à la démission de Madame Bernardine Vos de sa fonction de commissaire en date du 15 novembre 2007, de nommer Monsieur Fabrice Meunier, demeurant professionnellement au Cœur Défense Tour B, la Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris La Défense (France) et né le 24 août 1968 à Sannois (France), en tant que commissaire de la Société à partir du 15 novembre 2007 jusqu'à 28 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN LOGISTICS INCOME VENTURE SCA

Signature

Référence de publication: 2007137315/6008/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05261. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

MP Management International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.502.

Extrait des décisions du liquidateur du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1 ^{er} septembre 2007.



Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137344/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02212. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

European Logistics Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 129.820.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé lors de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 15 novembre 2007:

1. Suite à la démission de Madame Bernardine Vos de sa fonction de commissaire en date du 15 novembre 2007, de nommer Monsieur Fabrice Meunier, demeurant professionnellement au Cœur Défense Tour B, la Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle F-92932 Paris La Défense (France) et né le 24 août 1968 à Sannois (France), en tant que commissaire de la Société à partir du 15 novembre 2007 jusqu'à 28 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN LOGISTICS FEEDER SCA

Signature

Référence de publication: 2007137316/8326/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05288. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

International A.C.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.110.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 5 octobre 2007 à 15.00 heures

Résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Jan De Ridder, Administrateur de sociétés, Dellestraat 55, B-3550 Heusden-Zolder, au poste d'Administrateur pour un terme qui expirera lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

F. De Murga / A. De Murga

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137317/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08813. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Switex, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 9.988.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 18 septembre 2007

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean Quintus en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

COSAFIN S.A.

Administrateur



J. Quintus Président

Référence de publication: 2007137318/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08790. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Leipzig Anlagegesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine. R.C.S. Luxembourg B 44.954.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2007

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

L'Assemblée a décidé de révoquer la SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH de son poste de commissaire aux comptes et nomme en remplacement SERVER GROUP EUROPE S.A. ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Messieurs René Faltz et Tom Felgen, tous deux administrateurs, ont informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007137320/263/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08144. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Comptex Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris. R.C.S. Luxembourg B 129.165.

Cession d'action nominative de la société

Historique et situation actuelle:

La société COMPTEX a été constituée le 14 juin 2007 par acte notarié établi par Maître Christine Doerner, notaire à Bettembourg. La publication au mémorial, recueil des sociétés et associations, a été effectuée le 4 juillet 2007.

A l'origine, la répartition du capital composé de cent actions de cent vingt cinq euros chacune est la suivante:

- 1) Monsieur Turner 51 actions, né le 10 décembre 1939 à South Africa, demeurant professionnellement au 60, Grand Rue L-1660 Luxembourg.
- 2) Et, la société TT ORGANISATION SA, 49 actions, L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert RCS Luxembourg B 53.016 au capital de 1.250.000 LUF, représentée par son Administrateur délégué Bernard Gillon.

Cession d'actions du 14 août 2007:

- 1) Entre, Monsieur Richard Turner, ci-après dénommé «le cédant» né le 10 décembre 1939 à South Africa, demeurant professionnellement au 60, Grand Rue L-1660 Luxembourg.
- 2) Et, Monsieur Bernard Gillon, ci-après dénommé «l'acquéreur» né le 22 mars 1944 en Belgique, demeurant à B-4357 Donceel rue vieille Ruelle, 2.
 - 3) Monsieur Richard Turner, cède les 51 actions à Monsieur Bernard Gillon.

Cession d'actions du 5 novembre 2007:

- 4) Entre, Monsieur Bernard Gillon, ci-après dénommé «le cédant» né le 22 mars 1944 en Belgique, demeurant à B-4357 Donceel rue vieille Ruelle, 2.
- 5) Et, Monsieur Dominique Dubray, ci-après dénommé «l'acheteur» expert comptable autorisation N ° 113659/B et conseil économique autorisation N ° 113659/A, demeurant professionnellement 29, Place de Paris L-2314 Luxembourg.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:



Conformément aux termes et conditions définies ci-après dans le présent contrat, le Cédant accepte de céder et de transférer cinquante et une actions (51 actions) qu'il détient dans la société COMPTEX Sàrl à l'Acquéreur qui l'accepte.

Le prix de la cession s'élève à un euro (1 €) que l'Acquéreur déclare payer comptant au Cédant le jour de la signature de ce contrat.

Le Cédant par conséquent accuse réception de cette somme et donne par la présente quittance sur le dit montant à l'Acquéreur.

Le transfert de propriété des actions dont question ci-dessus, à lieu et date de ce jour. A partir de ce jour, l'Acquéreur, portera dès lors l'entière responsabilité liée à la propriété des actions et assumera les obligations qui y sont rattachées.

L'Acquéreur, entre immédiatement en jouissance de tous les droits y attachés, en ce inclus le bénéfice des dividendes payables dès leur plus proche échéance.

Le Cédant garantit que la société a été valablement constituée en conformité aux lois et règlements en vigueur. Le Cédant reconnaît que les actions de la société sont libres de toutes charges de quelque nature que ce soit.

Le Cédant a tout pouvoir pour transférer les actions à l'Acquéreur.

L'Acquéreur reconnaît expressément avoir pris connaissance des statuts de la société COMPTEX Sàrl, avoir analysé les bilans et tous les documents comptables et autres, et avoir évalué la situation financière de la société.

Un exemplaire original signé de ce contrat est destiné aux fins d'enregistrement de cette cession dans le registre des actions de la société COMPTEX Sàrl.

Après cette cession, le capital est représenté de la manière suivante:

- Monsieur Dominique Dubray	51 actions
- TT ORGANISATION SA	49 actions
Total	100 actions

La présente cession sera enregistrée à Luxembourg pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Luxembourg le 5 Novembre 2007 en trois exemplaires.

Signature / Signature

Le cédant / L'Acquéreur

Référence de publication: 2007137321/8001/56.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02965. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

LBREP III Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.925,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R.C.S. Luxembourg B 127.959.

In the year two thousand and seven on the fifth of November.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

DAME BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 38.327;

DIRECT BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 39.934;

ANNANDALE BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 40.020;

PAPAGAYO BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 39.990;

CBC BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 40.311;

UK RESIDENTIAL BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 40.316;

ENIGMA BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 40.532;

BC BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 40.528;



RIVER BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 40.468;

here represented by Mrs Stephanie Colson, employee, with professional address at 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of nine (9) proxies established on October 31, 2007.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l. (the «Company») with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 127.959, incorporated by a deed of the undersigned notary of May 2nd, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1379, of July 6th, 2007, and whose Bylaws have been lastly amended by an extraordinary general meeting held on July 20th, 2007 in front of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 2005 dated of September 17th, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at nine hundred sixty-five thousand eight hundred and fifty Euro (€ 965,850.-) divided into twenty-five (25) class A ordinary shares, twenty-five (25) class B ordinary shares, twenty-five (25) class C ordinary shares, twenty-five (25) class D ordinary shares, thirty-eight thousand nine (38,009) class E ordinary shares, twenty-five (25) class F ordinary shares, twenty-five (25) class G ordinary shares, twenty-five (25) class H ordinary shares, twenty-five (25) class I ordinary shares, twenty-five (25) class J ordinary shares, twenty-five (25) class K ordinary shares, twenty-five (25) class N ordinary shares, twenty-five (25) class O ordinary shares, twenty-five (25) class P ordinary shares, twenty-five (25) class Q ordinary shares, twenty-five (25) class R ordinary shares, twenty-five (25) class S ordinary shares, twenty-five (25) class T ordinary shares, twenty-five (25) class U ordinary shares, twenty-five (25) class V ordinary shares, twenty-five (25) class X ordinary shares, twenty-five (25) class X ordinary shares, twenty-five (25) class Z ordinary shares, all with a nominal value of twenty five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of two hundred forty-seven thousand and seventy-five Euro (\leq 247,075.-) to raise it from its present amount of nine hundred sixty-five thousand eight hundred and fifty Euro (\leq 965,850.-) to one million two hundred twelve thousand nine hundred and twenty-five Euro (\leq 1,212,925.-) by creation and issue of nine thousand eight hundred and eighty-three (9,883) class I ordinary shares (the «I New Shares»), all with a nominal value of twenty-five Euro (\leq 25.-) each.

IV. DAME BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, DIRECT BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, ANNANDALE BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, PAPAGAYO BERMUDA HOLDINGS L.P., CBC BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, UK RESIDENTIAL BERMUDA HOLDINGS L.P., prenamed, ENIGMA BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, BC BERMUDA HOLDINGS, L.P., resolve to waive their subscription right in favor of RIVER BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, for the subscription of the I New Shares.

Intervention - Subscription - Payment

RIVER BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, declared to subscribe for the nine thousand eight hundred and eighty-three (9,883) I New Shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and have fully paid them up in the amount of two hundred forty-seven thousand and seventy-five Euro (€ 247,075.-), by contribution in kind in the total amount of two hundred forty-seven thousand eighty-eight Euro and twenty-five Euro Cent (€ 247,088.25), consisting in the conversion of the following receivables:

- a receivable in the amount of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) held by RIVER BERMUDA HOLD-INGS, L.P., prenamed, towards the Company, by virtue of an interest free loan agreement executed between RIVER BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, and the Company on October 18th, 2007, with effect as of July 25th, 2007, whereby RIVER BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, granted a loan in the amount of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) to the Company (the «IFL 1»);

- part of a receivable in the amount of two hundred thirty-four thousand five hundred eighty-eight Euro and twenty-five Euro Cent (€ 234,588.25) held by RIVER BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, towards the Company, by virtue of an interest free loan agreement executed between RIVER BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, and the Company on October 18th, 2007, with effect as of August 22nd, 2007, whereby RIVER BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, granted a loan in the amount of eight million eight hundred sixty-five thousand three hundred and seventy-two Euro (€ 8,865,372.-) to the Company (the «IFL 2»).

The excess of contribution in the amount of thirteen Euro and twenty-five Euro Cents (€ 13,25) is allocated to the Company's legal reserve.

Proof of the existence and value of such receivables has been given to the undersigned notary by a copy of the IFL 1 and the IFL 2.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 5, first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:



- « Art. 5. First paragraph. The issued capital of the Company is set at one million two hundred twelve thousand nine hundred and twenty-five Euro (€ 1,212,925.-) divided into:
- Twenty-five (25) class A ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- Twenty-five (25) class B ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- Twenty-five (25) class C ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- Twenty-five (25) class D ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- thirty-eight thousand nine (38,009) class E ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- Twenty-five (25) class F ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- Twenty-five (25) class G ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- Twenty-five (25) class H ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- Nine thousand nine hundred eight (9,908) class I ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- Twenty-five (25) class J ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- Twenty-five (25) class K ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- Twenty-five (25) class L ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- Twenty-five (25) class M ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- Twenty-five (25) class N ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- Twenty-five (25) class O ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- Twenty-five (25) class P ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- Twenty-five (25) class Q ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- Twenty-five (25) class R ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- Twenty-five (25) class S ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- Twenty-five (25) class T ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- Twenty-five (25) class U ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- Twenty-five (25) class V ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- Twenty-five (25) class W ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- Twenty-five (25) class X ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- Twenty-five (25) class Y ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up;
- Twenty-five (25) class Z ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately at four thousand five hundred Euro (\leq 4,500.-).



There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

DAME BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 38,327;

DIRECT BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 39.934;

ANNANDALE BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 40,020;

PAPAGAYO BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 39,990;

CBC BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 40,311;

UK RESIDENTIAL BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 40,316;

ENIGMA BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 40,532;

BC BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 40,528;

RIVER BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 40,468;

tous ici représentés par Madame Stephanie Colson, ayant son adresse professionnelle au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de neuf (9) procurations données le 31 octobre 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127,959, constituée suivant acte du notaire soussigné le 2 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1379 en date du 6 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 juillet 2007, tenue devant le notaire soussigné, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 17 septembre 2007, sous le numéro 2005.

II. Le capital social de la Société est fixé à neuf cent soixante-cinq mille huit cent cinquante Euro (€ 965.850,-) divisé en vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe B, vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de catégorie B, vingt-cinq (25) parts sociale



III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent quarante-sept mille soixante-quinze Euro (€ 247.075,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent soixante-cinq mille huit cent cinquante Euro (€ 965.850,-) à un million deux cent douze mille neuf cent vingt cinq Euro (€ 1.212.925,-) par la création et l'émission de neuf mille huit cent quatre vingt trois (9.883) nouvelles parts sociales ordinaires de classe I (les «Nouvelles Parts I»).

IV. DAME BERMUDA HOLDINGS, L.P., précité, DIRECT BERMUDA HOLDINGS, L.P., précité, ANNANDALE BERMUDA HOLDINGS, L.P., précité, PAPAGAYO BERMUDA HOLDINGS, L.P., précité, CBC BERMUDA HOLDINGS L.P., précité, UK RESIDENTIAL BERMUDA HOLDINGS, L.P., précité, ENIGMA BERMUDA HOLDINGS, L.P., précité, BC BERMUDA HOLDINGS, L.P., précité, décident de renoncer à leur droit de souscription en faveur de RIVER BERMUDA HOLDINGS, L.P., précité, pour la souscription des Nouvelles Parts I.

Intervention - Souscription - Libération

RIVER BERMUDA HOLDINGS, L.P., précité, déclare souscrire aux neuf mille huit cent quatre-vingt-trois (9.883) Nouvelles Parts I de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libérer intégralement pour un montant de deux cent quarante-sept mille soixante quinze Euro (€ 247.075,-), par apport en nature d'un montant total de deux cent quarante-sept mille quatre-vingt-huit Euro et vingt-cinq Euro Cent (€ 247.088,25) consistant en la conversion des créances suivantes:

- une créance d'un montant total de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) détenue par RIVER BERMUDA HOL-DINGS, L.P., précité, à l'encontre de la Société, en vertu d'un contrat de prêt sans intérêt exécuté entre RIVER BERMUDA HOLDINGS, L.P., précité, et la Société, le 18 octobre 2007, avec effet au 22 août 2007, par lequel RIVER BERMUDA HOLDINGS, L.P., précité, a accordé un prêt d'un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) à la Société (le «Contrat de Prêt 1»);
- une partie d'une créance pour un montant de deux cent trente quatre mille cinq cent quatre vingt huit Euro et vingtcinq Euro Cent (€ 234.588,25) détenue par RIVER BERMUDA HOLDINGS, L.P., précité, à l'encontre de la Société, en vertu d'un contrat de prêt sans intérêt exécuté entre RIVER BERMUDA HOLDINGS, L.P., précité, et la Société, le 18 octobre 2007, avec effet au 22 août 2007, par lequel RIVER BERMUDA HOLDINGS, L.P., précité, a accordé un prêt d'un montant de huit millions huit cent soixante cinq mille trois cent soixante douze Euro (€ 8.865.372,-) à la Société (le «Contrat de Prêt 2»);

L'excédant d'apport d'une valeur de treize Euro et vingt-cinq Euro Cent (€ 13,25) est affecté à la réserve légale de la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de ces créances a été donnée au notaire instrumentant par copie des Contrat de Prêt 1 et Contrat de Prêt 2.

- V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5, paragraphe premier des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:
- « **Art. 5. Paragraphe premier.** Le capital social émis de la Société est de un million deux cent douze mille neuf cent vingt-cinq Euro (€ 1.212.925,-) et est divisé en:
- Vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe A, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe C, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe D, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Trente huit mille neuf (38.009) parts sociales ordinaires de classe E, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe F, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe G, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe H, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Neuf mille neuf cent huit (9.908) parts sociales ordinaires de classe I, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe J, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe K, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe L, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;



- Vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe M, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe N, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe O, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe P, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe Q, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe R, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe S, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe T, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe U, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe V, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe W, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe X, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe Y, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe Z, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées;»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille cinq cents Euro (€ 4.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: S. Colson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, Relation: LAC/2007/34330. — Reçu 2.470,75 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007138367/211/301.

(070160704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Royale Neuve I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R.C.S. Luxembourg B 117.226.

Extrait de Résolution du Conseil d'Administration en date du 19 septembre 2007

Le Conseil prend connaissance de la démission de Monsieur Pierre Bonin de son poste d'Administrateur avec effet au 7 septembre 2007.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales et de l'article 8 des statuts, le Conseil décide de nommer



Monsieur Yvan Juchem, 10A, boulevard Royal, L - 2093 Luxembourg,

en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Pierre Bonin.

Le nouvel administrateur, sous réserve légale de l'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui venait à échéance à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme Signature / Signature Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137322/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04450. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Brie Project N° 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 124.463.

EXTRAIT

- 1) Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 25 octobre 2007:
- a. qu'ont été nommés aux fonctions de gérants de la société:
- Monsieur Laurent Bélik, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
- Madame Stéphanie Duval, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
- Monsieur Martin Pollard, résidant professionnellement au 33, Cavendish Square, W1A2NF Londres, Angleterre. En remplacement de:
- Monsieur Michael Weston, résidant, Maison de la ville Bagot, le Mont de la, GB-JE3DF St Ouen, Jersey, démissionnaire.
- Monsieur Mark Pesco, résidant 1, les Ormes Fram, la rue de la Blanche, GB-JE21EX St Lawrence, Jersey, démissionnaire.
 - Monsieur Stuart Truscott, résidant Salishan, La rue Pontlietaut, GB-JE26LH, St Clement, Jersey, démissionnaire.
- b. que le siège social de la société a été transféré du 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 25 octobre 2007
- 2) Il résulte de l'acte de cession de parts sociales en date du 25 octobre 2007 que la société COMMERCIAL PROJECT MANAGEMENT HOLDINGS LIMITED a cédé les 125 parts de la société BRIE PROJECT N ° 3 S.à r.l. à la société LFI BRIE COMTE ROBERT.

Signature.

Référence de publication: 2007137323/2570/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04057. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

BST Grand-Duché de Luxembourg en abrégé BST GDL, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 120.378.

L'an deux mille sept, le six août.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme BST Grand-Duché de Luxembourg en abrégé BST GDL inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numméro B 120.378, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en date du 15 septembre 2006, publié au Mémorial C, Receuil des Sociétés et Associations numéro 2223 du 28 novembre 2006. Les statuts de la société n'ont pas été modifié depuis.

L'assemblée générale est présidée par Madame Claudine Boreux, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandrine Ortwerth, avec adresse professionnelle à avec même adresse professionnelle,

et comme scrutateur Madame Sandrine Ortwerth, prénommée.



Le Président expose:

- I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.
- II. Qu'il résulte de la liste de présence dressé et certifiée par les membres du bureau que les deux cent cinquante (250) actions de la Société d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR), représentant l'intégralité du capital social de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.
- III. Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.
- IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée.
 - V. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social du 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 9, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof;
 - 2. Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts sociaux.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'alinéa premier de l'article 2 des statuts sociaux sera modifié comme suit:

« Art. 2. alinéa 1 er . Le siège de la société est établi à Windhof.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à sept cents euros (700,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: C. Boreux, S. Ortwerth, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, LAC/2007/22649. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007137898/5770/61.

(070159979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

MX International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 116.384.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue le 5 novembre 2007, que l'associé PANTHEON EUROPE FUND V «A», L.P. a cédé 103 parts sociales de la société MX INTERNATIONAL Sàrl à la société PANTHEON EUROPE FUND V «B», L.P., un «partnership» de droit du Delaware, ayant son siège social à PANTHEON VENTURES Inc. Transamerica Center, 600 Montgomery Street, San Francisco, CA 94111, Numéro de Registre 4161587.



Luxembourg, le 7 novembre 2007. Pour la société Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007137325/304/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02793. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Greenko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R.C.S. Luxembourg B 113.730.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of the month of October.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of GREENKO S.A., a joint stock company having its registered office at 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.730, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on January 12, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 753, of April 13, 2006, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated October 16, 2007 not yet published in the Memorial C.

The meeting is chaired by Mr. Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Mrs Rachel Uhl, employee, with professional address at Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, employee, with professional address at Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

- I. That the shareholders present or represented and the number of their shares, as well as the bondholders, present or represented and the number of their bonds are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.
- II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at one hundred sixteen thousand five hundred Euro (\leq 116,500.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.
 - III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Transfer of the registered office of the Company from its present address in the Grand-Duchy of Luxembourg to the Isle of Man, at the following address: Ridgeway House, Ridgeway Street, Douglas, Isle of Man IM99 1PY, resolution being conditional on the registration at the Public Registry in the Isle of Man.
- 2. Power to any employee of SIMCOCKS TRUST LIMITED and to any employee of SIMCOCKS ADVOCATES LIMITED, both having their registered office at Ridgeway House, Ridgeway Street, Douglas, Isle of Man IM99 1PY, acting jointly or individually, in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in the Isle of Man.
- 3. Power to any employee of ATOZ, société anonyme, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, acting jointly or individually, in order to carry out the radiation of the Company in Luxembourg, on the basis of an evidence of the Company's registration in the Isle of Man.
 - IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting, resolved to transfer the registered office, administrative and effective management seat of the Company from its present address in the Grand-Duchy of Luxembourg to the Isle of Man and to change the Company's nationality and to continue as a company under the Isle of Man Companies Act 2006 without however that such change in nationality and transfer of the registered office and continuation will imply from a legal and tax point of view the incorporation of a new legal entity, the whole under the condition of the issue of a certificate of continuation in respect of the Company pursuant to section 164 of the Isle of Man Companies Act 2006. The transfer shall be effective on the date of such certificate of continuation.

The meeting, states that this resolution has been taken in compliance with article 67-1 (1) of the Luxembourg company law.

The meeting resolved that the address of its registered office in the Isle of Man shall be fixed at 4th Floor, 14 Athol Street, Douglas, Isle of Man IM1 1JA (this is a mere rectification from the address stated in the agenda of the meeting).



Second resolution

The meeting resolved to grant all powers to any officer or employee of SIMCOCKS TRUST LIMITED having its registered office at Top Floor, 14 Athol Street, Douglas, Isle of Man IM1 1JA and to any officer or employee of SIMCOCKS ADVOCATES LIMITED, having its registered office at Ridgeway House, Ridgeway Street, Douglas, isle of Man IM99 1PY, in order to handle, individually or jointly, all administrative formalities relating to the continuation of the Company in the Isle of Man and to sign all acts and documents and to do everything necessary to the exercise of the power herein specified.

Third resolution

The meeting resolved to grant all powers to any employee of ATOZ, prenamed, acting jointly or individually, in order to carry out the radiation of the Company in Luxembourg on basis of evidence of the issue of a certificate of continuation in respect of the Company pursuant to section 164 of the Isle of Man Companies Act 2006.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company are estimated at two thousand and five hundred Euro (€ 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille sept, le seize du mois d'octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GREENKO S.A., ayant son siège social au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.730, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 753, du 13 avril 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné le 16 octobre 2007, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff L-1736 Sennigerberg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

- I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent, ainsi que les obligataires, présents ou représentés et le nombre d'obligations qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions ainsi que la totalité des obligations, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à cent seize mille cinq cents Euro (€ 116.500,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.
 - III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1 Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle au Grand-Duché de Luxembourg à l'Île de Man à l'adresse suivante: Ridgeway House, Ridgeway Street, Douglas, Isle of Man IM99 1PY, cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à l'Île de Man.
- 2 Pouvoir à accorder à tout employé de SIMCOCKS TRUST LIMITED et à tout employé de SIMCOCKS ADVOCATES LIMITED, ayant leur siège social à l'adresse Ridgeway House, Ridgeway Street, Douglas, Isle of Man IM99 1PY, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à l'Ile de Man.
- 3 Attribution de tous pouvoirs à tout employé de ATOZ, société anonyme, avec siège social au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la Société au Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société à l'Île de Man.



IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective de la Société de son adresse actuelle au Grand-Duché de Luxembourg à l'Île de Man, et de faire changer par la Société sa nationalité et de la continuer comme société sous la loi sur les sociétés de l'Île de Man de 2006, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège et de continuation ne donnent lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, et le tout sous la condition suspensive de l'émission d'un certificat de continuation concernant la Société suivant la section 164 de la loi sur les sociétés de l'Île de Man de 2006. Le transfert sera effectif à la date d'émission d'un tel certificat de continuation.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'assemblée décide que l'adresse du siège social à l'Île de Man sera fixée à 4th Floor, Athol Street, Douglas, Île de Man, IM1 1JA (ceci est une simple correction de l'adresse par rapport à celle indiquée à l'ordre du jour).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs à tout agent autorisé ou employé de SIMCOCKS TRUST LIMITED, ayant son siège social à Top Floor, 14 Athol Street, Douglas, lle de Man IM1 1JA et à tout agent autorisé ou employé de SIMCOCKS ADVOCATES LIMITED, ayant son siège social à Ridgeway House, Ridgeway Street, Douglas, lle de Man IM99 1PY, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à la continuation de la Société à l'Île de Man et de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs à tout employé de ATOZ, prédésignée, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la Société au Luxembourg, sur base de la preuve de l'émission d'un certificat de continuation concernant la Société suivant la section 164 de la loi sur les sociétés de l'Île de Man de 2006.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cent Euro (€ 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, Relation: LAC/2007/31672. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007138361/211/144.

(070160112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Gottschol Alcuilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.

R.C.S. Luxembourg B 92.809.

Laut Beschluss der Generalversammlung vom 18. Juni 2007 wurde INTERAUDIT, Sitz in L-1511 Luxemburg, 119, avenue de la Faïencerie, als Abschlussprüfer und Revisor bis zur Generalversammlung, welche den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2007 verabschiedet, ernannt.



Luxemburg, den 24. September 2007.

Für gleichlautende Mitteilung GOTTSCHOL ALCUILUX S.A. INTERFIDUCIAIRE S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007137326/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-Cl09559. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Revo-Cola Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 99.400.

Der Sitz der Gesellschaft REVO-COLA HOLDING S.A. ist mit sofortiger Wirkung gekündigt.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Unterschrift

Der Domizilierungsagent

Référence de publication: 2007137328/7801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04577. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

European Souillac Consultancies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 54.728.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue en date du 12 octobre 2007 que:

- Le siège social de la Société a été transféré du 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
- Mme Brigitte Carmon, Mlle Aurélie Carmon, Mlle Sophie Carmon et Mlle Maude Carmon, toutes résidant au 25, rue de Longpré, B-1360 Thorembais-les-Beguinnes, ont été nommées Administratrices de la Société pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle de 2012, en remplacement des administrateurs suivants: M. Rägnar Magi, M. Michel Theys et M. Didier Carmon.
- Mlle Hélène Carmon, résidant au 25, rue de Longpré, B-1360 Thorembais-les-Beguinnes, a été nommée Commissaire aux comptes pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle de 2012 en remplacement de FIDEI S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007137338/6312/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03063. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Projet-Immo-Libre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 68.941.

Après en avoir délibéré, les actionnaires à la majorité des voix:

décident de remplacer les administrateurs démissionnaires:

Roland Ebsen

John Gerard



Sylvie Gerard - Bisdorff

par trois nouveaux administrateurs comme suit:

Das Neves Cardoso José né le 4 mars 1954 à Mele Maurisca (P) et demeurant à L-1709 Senningerberg, Op der Hed, 7

Robala Pires Sylvia née le 16 mai 1959 à Fig da Foz (P) et demeurant à L-1709 Senningerberg, Op der Hed, 7

Cordoso Delfim, né le 15 février 1982 à Luxembourg et demeurant à L-1709 Senningerberg, Op der Hed, 7

Le commissaire aux comptes ACCOUNT DATA EUROPE S.A. sera remplacé par la LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING SARL ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2010.

Le siège de la société sera transféré avec effet immédiat à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137330/680/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04551. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Systemic Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais. R.C.S. Luxembourg B 133.489.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange,

Ont comparu:

1.- La société de droit des British Virgin Islands MELODINA COMPANY LIMITED LTD, dont le siège est à Tortola (B.V.I.), Beaufort House P.O. Box 438, Road Town, enregistrée sous le numéro 221440,

ici représentée par Madame Aline Lejeune, employée privée, demeurant à B-6670 Gouvy (Belgien), 94, Bovigny, agissant en sa qualité d'administrateur dûment habilité en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration du 20 septembre 2007, de la société MELODINA COMPANY LIMITED LTD.

2.- La société de droit des British Virgin Islands PENDLE HOLDINGS LIMITED LTD, avec siège social à Tortola (B.V.I.), Beaufort House P.O. Box 438, Road Town, enregistrée sous le numéro 221438,

ici représentée par Madame Véronique Fink, prénommée, agissant en sa qualité d'administrateur dûment habilité en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration du 20 septembre 2007, de la société PENDLE HOLDINGS LIMITED LTD.

Lesquelles comparantes, telles que représentées, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er . Il est formé par les présentes les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ciaprès créées, une société anonyme sous la dénomination de SYSTEMIC LUX.

Art. 2. Le siège social est établi à Diekirch.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la commune du siège par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans toutefois que cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.



Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, l'import, l'export, la location, l'agence de tous produits principalement d'ordinateurs et de produits se rattachant à l'équipement de ceux-ci, de logiciels et toutes prestations tant directes qu'indirectes, la formation et la mise en service ainsi que de toutes opérations financières y relatives.

La société a en outre pour objet la conclusion de tout contrat d'études de développement industriel, d'organisation, d'entreprises et de tous conseils techniques dans le domaine de l'informatique.

La société peut acquérir, administrer, exploiter et céder des brevets d'invention, des marques et des connaissances techniques et industrielles, participer à des entreprises industrielles et commerciales.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui peuvent en favoriser l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions en respectant les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles dont la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre.

Toutefois lorsque la société ne comportera qu'un actionnaire unique, ou lorsque les actions auront été réunies en une seule main et que ce fait aura été constaté lors d'une assemblée générale, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

La durée du mandat d'administrateur ne peut excéder six ans. Les administrateurs respectivement l'administrateur unique sont rééligibles et révocables.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président; en cas d'empêchement du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux de ses membres.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins quinze (15) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à la convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix présents ou représentés lors de la réunion; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par les membres présents. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

- **Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.
- **Art. 11.** Le conseil peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le ou les membres au(x)quel(s) la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, est déléguée, porte(nt) alors le titre d'administrateur-délégué.



Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut conférer des pouvoirs définis ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires, de tout temps révocables, à des personnes ou agents de son choix.

- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée comme suit:
- En cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur délégué, et en cas d'administrateur unique par sa signature individuelle,

ou par la signature individuelle du délégué ou préposé à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion,

ou encore par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Dans tous les cas, la signature d'un administrateur sera suffisante pour représenter la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles et révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Lorsque et aussi longtemps que la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Ses décisions sont consignées par écrit dans un procès-verbal.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 17.00 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales; de telles assemblées doivent être convoquées de façon qu'elles soient tenues dans le délai d'un mois si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Art. 16. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels conformément aux dispositions légales. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les opérations de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut verser des acomptes sur dividendes dans les conditions prescrites par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et émoluments.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2009.

137759



Souscription et libération

Les comparantes préqualifiés, telles que représentées, déclarent souscrire aux actions créées de la manière su	ivante:
A	Actions
1 la société MELODINA COMPANY LIMITED LTD, préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	
	999
2 la société PENDLE HOLDINGS LIMITED LTD, préqualifiée, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges qui incombent à la société et mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.640,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, telles que représentées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Hubert Taieb, administrateur de société, demeurant à F-75012 Paris (France), 77, avenue Ledru Rollin, né à Souk-Ahras (Algérie), le 29 juin 1952,
- b) Monsieur Jean-Philippe Claret, administrateur de société, demeurant à F-98000 Monaco (France), 17, boulevard de Suisse, né à La Troche (France), le 27 mars 1958,
- c) Monsieur Bernard Calvignac, administrateur de sociétés, demeurant à F-46100 Figeac (France), 35, rue des Bruyères, né à Figeac (France), le 23 juin 1954.
- 3) Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Hubert Taieb, prénommé, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, ayant tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature dans ce cadre, et dont la signature est obligatoire dans tous les autres cas.
- 4) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Jean-Louis Posson, employé privé, né à Etterbeek (Belgique), le 13 mars 1949, demeurant à L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.
- 5) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.
 - 6) L'adresse du siège social est fixée à L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

Dont acte, fait et passé à date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation à la mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous, notaire le présent acte.

Signé: V. Fink, A. Lejeune, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, Relation: LAC/2007/35673. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mercredi 21 novembre 2007.

M. Decker.

Référence de publication: 2007137859/241/190.

(070159595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Mastertorus Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 22.173.

Der Sitz der Gesellschaft MASTERTORUS S.A. HOLDING ist mit sofortiger Wirkung gekündigt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.



Unterschrift

Der Domizilierungsagent

Référence de publication: 2007137331/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04549. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Winch Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 83.615.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 octobre 2007 que:

- L'assemblée accepte la démission des administrateurs Messieurs Dominique Léonard et Didier Schönberger et Madame Natacha Steuermann
 - L'assemblée nomme en remplacement comme nouveaux administrateurs les personnes suivantes:

Monsieur Jean Nicolas Weber, conseil fiscal, né le 17 mai 1950 à Wiltz, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse

Monsieur Guy Lanners, expert-comptable, né le 9 septembre 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse

Monsieur Aniel Gallo, expert-comptable, né le 6 février 1962 à Torre Annunziata (I), demeurant professionnellement à L - 8211 Mamer, 53, route d'Arlon Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

- Le siège social est transféré de 11b, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg au 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007137333/3560/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02475. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Logos Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.006.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2007

- 1. La liquidation de la société LOGOS INVEST HOLDING S.A. est clôturée.
- 2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Signatures

Le Liquidateur

Référence de publication: 2007137462/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04606. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck